

# La lettre de l'afer

Bulletin de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

## L'Afer demande aux pouvoirs publics de protéger l'assurance vie

Chère Adhérente, Cher Adhérent,



**Gérard Bekerman**  
Président de l'Afer

Les Français ont toujours accordé leur confiance aux pouvoirs publics dans un but précis : être protégés.

C'est sur ce point décisif de la confiance dans la protection qu'un gouvernement est jugé ou apprécié. Aucun citoyen n'est prêt à accorder sa confiance quand il a le sentiment que son épargne subit des attaques répétées. C'est déstabilisant, pour les épargnants, d'avoir constamment cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Cela fait 20 ans que les gouvernements successifs rognent les avantages de l'assurance vie. Des avantages, l'assurance vie en a de moins en moins, lentement, doucement, et sûrement ils se réduisent comme une peau de chagrin.

A l'Afer, nous en avons assez de l'incertitude sur la fiscalité de l'épargne, d'autant plus que c'est l'Afer qui a inventé l'assurance vie moderne pour l'épargne et la retraite.

Il faut une permanence du statut fiscal et social de notre épargne.

Nous finançons les économies. Nous finançons les États. Nous sommes des acteurs indispensables de l'épargne à long terme, à un moment où tout le monde constate les ravages des vues à court terme dans la finance comme dans tous les domaines.

Il est du devoir de l'État de protéger le long terme car personne ne peut le faire à la place de l'État.

L'assurance vie n'a pas mérité d'être attaquée. Elle mérite d'être protégée. Elle doit être protégée.

Non à la rétroactivité des lois fiscales et sociales !

Non au changement des règles du jeu en cours de route !

**Oui à la sécurité juridique, fiscale et sociale de l'assurance vie.**

Vive l'épargne à long terme de nos adhérents !

### 3,52% : doit mieux faire...

Avec 3,52%, notre partenaire Aviva vient de nous donner un taux qui est le résultat de sa gestion. D'emblée, je vous le dis : nous espérons mieux. Bien sûr, on nous expliquera qu'un taux plus élevé eût impliqué des risques plus élevés ; bien sûr, que notre taux garantit la sécurité de notre capital, et un capital de 40 milliards d'euros, le même pour tous, qu'on n'habille pas Pierre pour déshabiller Paul, que nous avons de fortes liquidités (sans doute excessives ?) qui ne rapportent pas grand-chose mais qui devraient nous permettre de « jouer » une hausse des taux à venir. Notre bon père de

famille a été moins bon en 2010 et j'ai aussitôt diligenté un audit afin de nous permettre de vérifier tous les éléments composant ce taux. Nous entendons approfondir cette analyse afin que notre partenaire fasse les meilleurs choix stratégiques pour 2011.

Nous sommes conscients que notre taux est un taux de sortie de crise, ou plutôt un taux de transition.

Je suis adhérent depuis 1987 et, si je fais la moyenne du taux Afer depuis son origine, je trouve 8,5 % de rémunération.

Il n'y a pas de quoi en rougir et, au contraire, nous pouvons tous en être fiers car peu de compagnies peuvent afficher une telle performance dans la durée.

C'est donc bien volontiers que je donne, page 3, la parole au responsable d'Aviva pour qu'il nous explique pourquoi l'Afer n'a pas été parmi les meilleurs cette année... car nous espérons bien le redevenir très vite, comme avant, et reprendre ainsi notre position parmi les leaders.



## Marceau Long : un grand sage

**F**idèle adhérent de notre Association, Monsieur Marceau Long vient de rejoindre le Comité des Sages de l'Afer. Nous en sommes particulièrement fiers et heureux.

Conseiller d'Etat, ancien PDG de l'ORTF, d'Air Inter, d'Air France, secrétaire général du gouvernement sous le Président Giscard d'Estaing et le Président Mitterrand, vice-président du Conseil d'Etat, président du concours extérieur de l'inspection générale des finances et des concours d'entrée à l'ENA, mais aussi

administrateur du Festival d'Aix et secrétaire général de l'association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris, Marceau Long est Grand Croix de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

*L'Afer s'associe chaleureusement à l'accueil qui est réservé au président Marceau Long, une personnalité qui contribuera au renforcement de l'image et de la sérénité que nous souhaitons tous pour notre Association.*

## 97% : il faut aimer la liberté

A plus de 97%, l'Assemblée Générale des adhérents a exprimé sa volonté d'aboutir à une liberté de choix du conseiller en cours de contrat.

Pourquoi les choses prennent-elles du temps ? Pour une seule raison : la nécessaire modification des dispositions juridiques existantes. Un simple usage, remontant à l'entre-deux-guerres, fait qu'un conseiller, choisi au jour de l'adhésion, conserve son client.

Votre Association s'est attelée avec vigueur à trouver des solutions conformes à l'intérêt légitime des adhérents et respectueuses des droits des conseillers.

D'ores et déjà, des demandes ont été entreprises, en ce sens, auprès des pouvoirs publics.

Nous vous tiendrons pleinement informés, au fil de l'eau, de l'évolution de ce dossier.

## Vos courriers...

Une attention de chaque jour pour répondre avec diligence à l'ensemble de vos questions : votre Association s'investit pleinement pour répondre avec efficacité à tous vos courriers (certains nécessitent un temps d'instruction important). Votre président reçoit plusieurs centaines de lettres chaque jour. Merci de votre compréhension associative.

Gérard Bekerman  
Président de l'Afer

## Deux réponses ministérielles étonnantes !

Monsieur a 1 000 euros sur son adhésion, Madame a 500 euros sur la sienne, Monsieur décède, Madame se verrait obligée de rapporter à la dévolution successorale la moitié de son épargne, soit 250 euros. C'est tout simplement inadmissible ! Intégrer ne serait-ce que la moitié de la valeur de l'épargne constituée en assurance vie non dénouée lors de la liquidation du régime matrimonial pour la soumettre aux droits de succession est intolérable. C'est une atteinte à la qualification du contrat et à son caractère aléatoire par nature. Encore une

fois, les pouvoirs publics s'attaqueraient à l'assurance vie. Laissons-la tranquille. Nous ne demandons pas de subvention. Certes, il ne s'agit pour le moment que de simples réponses ministérielles, non publiées, mais l'Afer est prudente et a pris l'initiative de mettre tout en œuvre pour s'opposer à toute insécurité juridique. Nous sommes vigilants et entendons nous opposer à toute interprétation non conforme aux principes fondamentaux de l'assurance vie.

## Précisions

Nous vous rappelons que les différentes catégories d'adhésions au contrat collectif Afer (monosupport, multisupport, multisupport Dsk, assurance de groupe notamment article 83 du CGI), ont été modifiées conformément aux décisions de l'Assemblée générale et à

l'information qui en a été faite par la Lettre de l'Afer.

Les modifications liées aux supports en unités de compte ne concernent pas les adhésions monosupport et multisupport Dsk.

Compte tenu des obligations de vigilance incombant aux établissements financiers, le GIE Afer peut demander à tout moment la communication de pièces complémentaires

et conditionner l'enregistrement de toute opération, et notamment les versements, à la production des justificatifs demandés.

## Afer Dépendance



C'est parce que la problématique intergénérationnelle a toujours été au cœur de ses préoccupations, que l'Afer a souscrit un contrat d'assurance dépendance

accessible à ses adhérents.

On compte en 2010 plus d'1 million de personnes âgées dépendantes. Face à ce nouveau problème sociétal, l'Afer a donc décidé de vous proposer le moyen de se prémunir contre le risque de dépendance totale et de dépendance partielle, en proposant des formalités médicales simples, un tarif particulièrement compétitif et des prestations d'assistance très concrètes.

C'est dans le respect des valeurs historiques de l'Afer que ce contrat a été élaboré : simplicité, clarté et transparence. Contactez votre conseiller : il se tient à votre disposition pour étudier la solution qui correspond le mieux à vos besoins et à votre situation personnelle.

# Résultats 2010 : la parole à Aviva

## 3,52% : un bon taux ?

3,52 % net est un bon taux pour les adhérents, quand on le compare au rendement des autres placements.

Le livret A a rapporté 1,38 % en moyenne sur l'année. Y compris effet de la CSG, c'est deux fois moins que le taux Afer et pour un placement limité en montant à 15 000 euros par épargnant.

Le taux moyen des emprunts d'État s'est élevé à 3,18 %. Référence d'ailleurs très théorique pour un épargnant car, pour investir dans des emprunts d'État à ce taux, il lui faudrait consentir des frais supplémentaires de gestion, subir une fiscalité moins favorable, et enfin porter des obligations à terme pour ne pas subir un risque de marché dont nous savons désormais qu'il peut aussi être élevé.

L'inflation a été de 1,46 %.

Pour ce qui concerne ces trois indices (Livret A, emprunt d'État, inflation) l'écart avec le taux net Afer est égal ou plus favorable qu'en moyenne historique : 2010 est donc non seulement un bon taux pour les épargnants mais encore un taux meilleur en termes relatifs qu'il ne l'a été en moyenne depuis 35 ans.

## L'Afer est bien positionnée en toute transparence et équité

La baisse a été quasi unanime sur le marché, mais dans des proportions légèrement moindres que prévues, environ 0,4 % en moyenne. Ainsi, selon la FFSA, le taux moyen servi sur 186 contrats se situe entre 3,2 % et 3,4 % et la limite du premier quartile à 3,60 %, et ce à une époque

où des acteurs (mutuelles, contrats internet) affichent des taux hors normes avec quelques millions d'euros de provisions à gérer et non pas 40 milliards comme à l'Afer. L'Association fait de plus le choix d'un traitement équitable de tous ses adhérents avec un taux de rémunération unique, le même pour tous.

Ce positionnement permet à l'Afer en 2010 de présenter à nouveau une performance robuste et contribue, en outre, à maintenir un historique de rendements cumulés sur longue période parmi les plus favorables pour les épargnants.

## Des choix de gestion assumés pour le passé et pour l'avenir

Les placements monétaires représentent plus de 11 % du fonds ce qui a pu pénaliser la performance à court terme en comparaison avec d'autres fonds. Mais cela a préservé intacts à la fois la sécurité du fonds au bénéfice de l'ensemble des épargnants au moment d'une forte volatilité financière, et notre potentiel pour saisir des opportunités en 2011. Le fonds est donc potentiellement favorable pour la performance future.

Comme par le passé, le fonds euro de l'Afer possède des atouts importants face à la concurrence : sa transparence, son équité, ses frais très peu élevés. Mais il faut admettre que certains fonds de la concurrence ont accumulé des réserves de PPE ou tout simplement de plus-values et avaient donc un peu « d'avance » sur l'Afer.

D'autre part, la gestion de plus de 40 milliards d'euros si elle permet de participer aux opportunités de marché apporte aussi des contraintes fortes notamment en termes de liquidité.

Il est donc essentiel dans ce contexte non seulement de continuer à valoriser les avantages historiques du fonds en euro Afer, mais aussi de mettre plus encore en avant les atouts intrinsèques du contrat :

- un assureur extrêmement solide et solvable, le groupe Aviva, qui dans la période de crise a mis tout en œuvre pour renforcer cette solidité et une sérénité durable.
- une gamme d'unités de compte cohérente que votre Association s'attache avec nous à faire évoluer avec sagesse et qui permet une diversification et la prise en compte des profils de risque de chaque adhérent. Le potentiel de performance de ces unités de compte - certes sans garantie de capital - devrait, sur les mois à venir, bénéficier de la profitabilité retrouvée des entreprises.
- enfin et surtout une Association entièrement impliquée pour obtenir le meilleur pour ses adhérents.

Pour 2011 notre challenge est encore de « mieux faire »... Nous ferons tout notre possible pour exaucer ce vœu de votre Président.

Nicolas Schimel  
Directeur Général d'Aviva France

## Supports en unités de compte

2010 a été une année de reprise économique marquée toutefois par des inquiétudes de rechute en récession des États-Unis (au cours de l'été) et la crise des dettes souveraines européennes.

- les taux des emprunts d'État à 10 ans américains et allemands ont suivi les anticipations de croissance : en chute durant l'été ; en hausse en fin d'année, mais toujours à des niveaux très bas, inférieurs à 4%.
- les marchés d'actions se sont bien comportés (notamment les États-Unis et les émergents) à l'exception notable de la zone euro, qui souffre d'une suspicion liée au problème des finances publiques.
- les changes restent déséquilibrés : les Américains souhaitent que le yuan chinois

s'apprécie pour rééquilibrer leur balance commerciale.

- les obligations émises par les entreprises ont poursuivi leur rattrapage.

## Conséquences sur les supports en unités de compte du contrat Afer ?

Les supports en unités de compte du contrat Afer affichent tous des performances positives sur l'année 2010, à l'exception d'Afer-Eurofer, pénalisé par le mauvais comportement des marchés de la zone euro. Planisfer profite de la croissance des pays émergents et Afer-Sfer tire son épingle du jeu, notamment grâce à ses positions sur les obligations émises par les entreprises.

	Date de création	Actifs au 29/12/2010 en millions d'euros	Performance* sur 1 an (du 30/12/2009 au 29/12/2010)	Performance* sur 5 ans (du 30/12/2005 au 29/12/2010)	Performance* sur 8 ans (du 31/12/2002 au 29/12/2010)
DYNAFER	07/07/2004	1 033	3,0%	6,0%	-
OPENSFER	12/11/2007	260	7,0%	-	-
Afer-SFER	15/02/1995	3 728	2,1%	7,0%	60,0%
PLANISFER	07/07/2004	457	24,4%	-0,7%	-
Afer-EUROSFER	30/07/1998	1 976	-1,8%	-10,1%	41,3%

Nette de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## ID-Afer : un nouveau support en unités de compte

Le contrat d'assurance vie multisupport Afer propose un nouveau fonds qui répond aux préoccupations d'ordre environnemental, social et de gouvernance des entreprises.

**ID-AFER**  
Investissement socialement responsable

Vous pourrez ainsi diversifier l'épargne sur votre adhésion en faisant le choix de l'investissement socialement responsable.

ID-Afer sélectionne des titres répondant à des critères d'investissement social et responsable. Ce fonds est investi à hauteur de 60% en obligations et de 40% en actions mais sa répartition peut néanmoins évoluer de manière dynamique, à travers une fourchette d'exposition de 40 % à 80 % sur les obligations et de 20 % à 40 % pour les actions, en fonction de la situation des marchés financiers.

**Une question ?** Contactez votre conseiller.

Le prospectus ID-Afer est disponible sur [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).

## SOYEZ LES AMBASSADEURS DE L'AFER



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé et de grignoter entre les repas. [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)*

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de l'Afer, les mieux placés pour parler du rôle de votre Association et de la qualité du contrat d'assurance vie Afer. Plus de 40% des nouveaux adhérents ont rejoint l'an dernier l'Association grâce à vous.

Cette confiance, partagez-la de nouveau avec vos proches en leur recommandant le contrat d'assurance vie multisupport Afer. Adressez-vous à votre conseiller afin qu'il prenne contact de votre part avec les proches que vous souhaitez parer. Il aura ensuite plaisir à vous faire parvenir le cadeau de remerciement de votre choix.

## Planisfer change d'indicateur de référence

Pour permettre une gestion plus souple et plus adaptée aux marchés financiers hors zone euro, les règles de gestion et l'indicateur de référence de Planisfer sont modifiés à compter du 25 juin 2011.

La part de l'actif net pouvant être investie en titres des marchés des pays émergents est portée de 20 à 40%, ceci afin de permettre au fonds de bénéficier davantage de la croissance des pays comme la Russie, la Chine, l'Inde et le Brésil.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement (coupons nets réinvestis) est l'indice composite suivant :

- 50% Standard & Poor's 500 (indice actions représentatif des 500 plus grandes capitalisations aux Etats-Unis),
- 10% Topix (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations japonaises),
- 10% Footsie 100 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations anglaises),
- 10% HSCEI (indice actions représentatif des plus grandes valeurs chinoises dites « H-Shares »),

- 5% Standard & Poor's CNX NIFTY (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations indiennes),
- 5% DJ Russian Titans 10 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations russes),
- 5% Bovespa (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations brésiliennes),
- 2,5% SMI (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations suisses),
- 2,5% MSCI Far East Ex. Japan (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations sur la zone Asie hors Japon).

Nous attirons votre attention sur le fait que cette opération de transformation modifiera le profil de risque de votre Fonds qui pourra, le cas échéant, ne plus être adapté à vos objectifs et à votre situation. En conséquence, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel afin de vous assurer du caractère adapté pour vous de la nouvelle stratégie que nous vous proposons.

Le prospectus de ce support est disponible sur le site [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr), sur demande auprès du GIE Afer ou de votre conseiller.

## Nos rendez-vous

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AFER A NANTES

29 JUIN 2011 - CITÉ INTERNATIONALE DES CONGRÈS - 5, rue de Valmy - 44000

> PERPIGNAN  
Palais des Congrès  
Place Armand Lanoux  
66000 PERPIGNAN  
6 Avril 2011

> CARCASSONNE  
Hôtel le Bristol  
7 avenue Foch  
11000 CARCASSONNE  
7 Avril 2011

> TROYES  
Parc des Expositions  
20 rue des Gayettes  
10000 TROYES  
20 Avril 2011

> SAINT DIZIER  
Hôtel All Seasons  
62 rue Gambetta  
52100 SAINT DIZIER  
21 Avril 2011

> VINCENNES  
La Chesnaie du Roy  
Route de la Pyramide  
Bois de Vincennes  
75012 PARIS  
27 avril 2011

> MANOSQUE  
Salle des Fêtes  
04100 MANOSQUE  
11 Mai 2011

> GAP  
Salle du Royal  
05000 GAP  
12 Mai 2011

> BOURG EN BRESSE  
AIMTEREXPO  
25 avenue du Maréchal Juin  
01000 BOURG EN BRESSE  
18 Mai 2011

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent dans les trente jours précédant la manifestation.

Nouvelle adresse

Afer

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18

Serveur vocal : 01 49 70 04 04 - Site internet : [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)

**afer**

Association Française d'Épargne et de Retraite

La référence en épargne retraite

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

Lettre n°86 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901